

**SYLLABUS DU COURS****« VIE POLITIQUE MUNICIPALE »**

Sigle du cours : POL3811 – Automne 2016 (groupe 40, mercredi, 18h00 – 21h00)

Chargé de cours : Pierre Prévost

Adresse de correspondance : [prevost.pierre@uqam.ca](mailto:prevost.pierre@uqam.ca)

**1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE****Description du cours selon l'annuaire UQAM**

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Formation et fonctionnement des partis et des équipes sur la scène électorale municipale.
- Les attitudes et les comportements politiques à l'égard des institutions municipales et des questions d'intérêt local.
- Les associations volontaires dans la vie municipale.
- Les relations entre les administrations municipales et les autres institutions locales.
- Les relations entre électorat et administrations dans la vie politique municipale.

**Approche utilisée dans ce cours : un constat, un postulat et un souhait**

Le constat : parent pauvre de la recherche, peu étudiée et relativement mal couverte par les médias, la vie politique à l'échelon municipal a été passablement malmenée dans les médias depuis quelques années, à la lumière de révélations de pratiques douteuses ou illégales de financement par certains élus, organisateurs et fonctionnaires. Cela a donné lieu à des accusations et à certaines condamnations pour corruption, collusion, détournements, trafic d'influence, etc. Un certain resserrement du dispositif légal a été mis en place depuis lors. Mais la vie politique, c'est beaucoup plus que ce seul aspect.

Le postulat : dans ce cours, nous adopterons donc le postulat de base à l'effet que la pratique de la politique municipale est le fait de milliers d'individus impliqués de diverses façons dans la vie collective à l'échelle locale, généralement honnêtes et bien intentionnés, mais qui sont souvent peu familiers (du moins au départ) avec la tâche de décideur à laquelle ils aspirent à travers le système électoral, et avec les contraintes de ce dernier. À partir de là, nous tenterons de comprendre quels sont les moments forts de la vie politique municipale, quelles sont les balises qui l'encadrent et quelles sont les dynamiques qui s'exercent.

L'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie utilisés dans ce cours viseront donc à permettre aux étudiant(e)s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de législation et de dynamique des différents moments de la vie politique municipale.

Le souhait : le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. L'étudiant n'est plus considéré comme un élève; les informations qu'il reçoit pendant les périodes du cours et à travers ses lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin, d'analyser et de

comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. D'ailleurs, la démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations péremptoires ou encore de jugements *a priori*. L'objet de ce cours est une bonne illustration de la réserve qu'il convient de conserver.

### **Objectifs**

Ce cours constitue un cours obligatoire pour l'obtention du certificat en gestion de services municipaux. Au terme de ce cours, les étudiant(e)s devraient avoir acquis les principaux concepts et notions s'appliquant à la vie politique municipale, soit essentiellement la gouvernance politique de l'institution municipale au Québec, les éléments législatifs qui l'encadrent, de même que l'ensemble du volet électoral (législation et pratiques).

### **Pédagogie**

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et législatives, ainsi qu'à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. De plus, chaque semaine, l'actualité municipale sera analysée pour illustrer les thèmes abordés dans le cours. Deux examens individuels, couvrant l'ensemble de la matière de chacune des deux portions de la session témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée dans ce cours.

NOTE : Tout étudiant qui désirerait récupérer sa copie d'examen devra remettre au professeur une enveloppe pré-adressée et affranchie, avant la dernière séance du cours. Aucune copie ne sera laissée au secrétariat du département de Sciences politiques.

## 2) **CONTENU**

### **SÉANCE # 1 – Période du 7 septembre 2016**

- Présentation du professeur et du cours (syllabus).
- Entente d'évaluation à conclure.
- Discussion dirigée avec les étudiants pour vérifier les attentes envers le cours et la compréhension des principes et des mécanismes de la démocratie municipale.
- Analyse de la participation démocratique et de la classe politique municipale issue des élections de 2005, 2009 et de 2013.
- La réalité politique au niveau supra-local : des cas d'espèce

DOC # 1 à 4

### **SÉANCE # 2 – Période du 14 septembre 2016**

- Le conseil municipal : sa constitution, son rôle, son utilité, son fonctionnement.
- Le maire : sa qualité d'élu, les particularités de sa charge et son rôle de représentant.

DOC # 5 à 7A

### **SÉANCE # 3 – Période du 21 septembre 2016**

- L'évolution des moeurs démocratiques au niveau local : comprendre les attentes, des citoyens et les moyens pour y répondre.

DOC # 8 à 15

**SÉANCE # 4 – Période du 28 septembre 2016**

- Les partis politiques au niveau municipal : l'origine, l'intention, l'évolution.
- Les avantages et désavantages de la formation de partis politiques : un état des lieux en 2016.

DOC # 16 à 18

**SÉANCE # 5 – Période du 5 octobre 2016**

- Les attentes de la population envers les élus en 2016.
- Les mécanismes de consultation existants : pratiques et constats.

DOC # 19 à 23

**SÉANCE # 6 – Période du 12 octobre 2016**

- Les pratiques en émergence (démocratie participative, urbanisme durable, etc.) : un état des lieux.

DOC # 24 à 28

**SÉANCE # 7 – Période du 19 octobre 2016**

<b>Examen intra (50 points), temps alloué : 180 minutes. Documentation papier permise.</b>
--

***SEMAINE DE LECTURE (24 au 28 octobre 2016)***

**SÉANCE # 8 - Période du 2 novembre 2016**

- *Loi sur les cités et villes et Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*) : les acteurs et leurs motivations; les règles.
- Distinctions entre aspects légaux et aspects éthiques du mandat d'un élu.

DOC # 29 à 34

**SÉANCE # 9 – Période du 9 novembre 2016****SÉANCE # 10 – Période du 16 novembre 2016****SÉANCE # 11 – Période du 23 novembre 2016****SÉANCE # 12 – Période du 30 novembre 2016**

- *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* :
  - Distinctions entre la période électorale VS le reste du mandat d'élu.
  - Règles de financement électoral.
  - Règles référendaires.

DOC # 35 à 42

**SÉANCE # 13 – Période du 7 décembre 2016**

- Les médias et la politique municipale

DOC # 43 à 46

**SÉANCE # 14 – Période du 14 décembre 2016**

<b>Examen final (50 points), temps alloué : 180 minutes. Documentation papier permise</b>
---

### 3) **LECTURES ET RÉFÉRENCES**

#### **Obligatoires :**

- 1) Notes de cours et photocopies utiles au cours de session (ces fichiers seront entièrement disponibles sur Moodle dès le début de la session).
- 2) Textes et éléments de contenu disponibles sur Internet (qui seront identifiés, lorsque requis, lors de communications spéciales au groupe).

#### **Facultatives :**

Sur le thème des choix de gouvernance municipale et de l'état de la démocratie municipale :

- 1) *« La politique municipale pour tous : un guide incontournable pour les citoyens et les élus »*, Pierre-Yves Melançon, Groupéditions éditeurs, 2009.
- 2) Site du MAMOT sur les élections municipales de novembre 2013 : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/democratie-municipale/archives-des-resultats-des-elections-municipales/>
- 3) Site du DGEQ : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>
- 4) Page du site de la Ville de Montréal [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_dad=portal&\\_pageid=6877,62467587&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=6877,62467587&_schema=PORTAL)

Sur le thème de l'interface « politique / administratif » dans les municipalités:

- 1) Prévost, Pierre (1999) La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles, Gaëtan Morin, éditeur, 200 p. (chapitres 6 et 7).

#### **4) ÉVALUATION (sujet à entente en début de session)**

L'évaluation des apprentissages de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur deux éléments, tels que décrits ci-après :

**A) Un examen INTRA portant sur la matière des séances # 1 à # 6 inclusivement, d'une durée allouée de 180 minutes, à la mi-session (50 points);** cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (18 %), d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (12 %), de source exacte à fournir à un énoncé (8 %) et d'une question à court développement (12 %). Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.

**B) Un examen FINAL portant sur la matière des séances # 8 à # 13 inclusivement, d'une durée allouée de 180 minutes, à la dernière séance (50 points);** cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (18 %), d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (12 %), de source exacte à fournir à un énoncé (8 %) et d'une question à développement (12 %). Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.

La grille de conversion utilisée dans ce cours est celle du département de Sciences politiques de l'UQAM.



**LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

**PLAGIAT**

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

**ENTENTE D'ÉVALUATION**

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)**



**Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.**

**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

**POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>